

# RAPPORT SUGGINCT SUR LES GROUPES SECTORIELS DE TRAVAIL

---

---

## **I. Introduction**

- 1.1 Pour aider le COPIREP à bien remplir ses missions, le décret 136/2002 du 30 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement du COPIREP prévoit la création des Groupes Sectoriels de Travail (GST) pour chaque secteur d'activités des entreprises publiques ou groupe d'activités.

Ces GST créés par les Ministères sectoriels, sont animés par le Secrétariat Exécutif du COPIREP en conformité avec la politique du Gouvernement sur la réforme des entreprises publiques.

- 1.2 Les GST sont appelés à réfléchir sur :

- la nouvelle politique sectorielle du Gouvernement dans une optique de libéralisation, du renforcement du rôle normatif et régulateur de l'Etat et de la promotion du secteur privé ;
- le développement du partenariat public privé ;
- les stratégies de réforme pour chaque entreprise publique afin de la rendre plus performante et participer ainsi à la relance économique et sociale.

- 1.3 A ce jour, deux GST ont été expressément créés à **l'Energie** et aux **PTT**. Ils attendent cependant la désignation de leurs membres respectifs.

- 1.4 Des embryons de GST avaient existé en entendant la création du COPIREP sur instigation de la Présidence de la République et de la Banque Mondiale.

Il s'agit de groupes de travail qui avaient fonctionné dans les Ministères suivants :

- Transports et Communications
- PTT
- Mines

Ces groupes de travail avaient connus des avancées significatives sur le plan des réformes sectorielles.

## **II. Niveau d'exécution des travaux**

## **2.1 Transports et Communications**

### a) Organisation

C'est le Groupe d'Etudes des Transports (GET), du moins le projet monté avec la Banque Mondiale (Experts nationaux et internationaux) qui a joué le rôle de groupe de travail.

Ce groupe de travail avait réuni les experts de toutes les entités intéressées au secteur, à savoir :

- Ministère des Transports et Communications
- Ministère du Plan et de la Reconstruction
- Services du Ministre à la Présidence
- Ministère de l'Economie, Finances et Budget
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de l'Energie
- Ministère des TPAT-UH
- Entreprises publiques du secteur
- Secteur privé
- Société civile
- Experts nationaux et internationaux

Le travail effectué avait été soumis à la validation de deux séminaires ateliers où étaient représentés :

- la Présidence de la République
- Les Ministères intéressés (Transports et Communications, TPAT, Service du Ministre à la Présidence, Economie, Finances et Budget, Industrie, Energie)
- Le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP)
- Les Entreprises publiques
- Les milieux scientifiques (UNIKIN)
- Le secteur privé
- Les partenaires extérieurs (Banque Mondiale, Coopération japonaise)

### b) Documents produits

Le groupe de travail avait produit deux documents essentiels :

- le rapport d'audit sur les entreprises publiques de transport ;
- le Cadre de politique des transports et Plan d'action

Ces documents font le diagnostic du secteur et de ses entreprises, et ont conclu à l'état déficitaire du secteur. Ils ont fait des recommandations pour rendre le secteur des transports performants.

Ces recommandations se résument comme suit :

- Sur le plan général
  - Création d'un nouveau cadre juridique et institutionnel des entreprises publiques (révision loi 78-002)
  - Révision du code de travail
  - Révision de la législation et de la réglementation sur les marchés publics
  
- Sur le plan particulier du secteur
  - Création d'un cadre juridique et institutionnel qui organise le secteur et qui fixe les rôles et les règles pour chaque acteur (Etat, les entreprises publiques, le secteur privé), notamment création d'une autorité de régulation des transports ;
  - Libéralisation du secteur ;
  - Réforme des entreprises publiques par :
    - le recentrage de l'objet social ;
    - la restructuration ;
    - la privatisation de certaines activités développées par certaines entreprises publiques ;
    - l'implication des syndicats ;
    - la mise en place d'un plan social.

Enfin le Cadre de politique des transports et Plan d'action a élaboré quelques stratégies de réforme pour chaque entreprise publique du secteur, classée par sous-secteur :

- transport routier
- transport aérien
- transport fluvial
- transport maritime
- transport par voie ferrée
- les administrations de transport

Ces stratégies intègrent le **partenariat public privé**.

Ce Cadre de politique des transports et Plan d'action n'a encore été présenté pour adoption par la commission gouvernementale ad hoc, ce qui empêche la mise en application de ses recommandations aux fins de réforme. Il y aurait lieu d'activer ce dossier.

## **2.2 Poste, Téléphone et Télégraphe (PTT)**

#### a) Organisation

Le secteur des PTT avait connu l'existence d'un groupe de travail qui avait réuni autour du Ministre des PTT :

- les experts du Ministère des PTT dont la plupart, des conseillers du Ministre ;
- des consultants nationaux et internationaux ;

et quelques fois les représentants de :

- la Présidence de la République ;
- les entreprises du secteur.

Le travail effectué avait été soumis à la validation d'un séminaire atelier qui avait réuni tous les acteurs intéressés :

- la Présidence de la République ;
- les Ministères (PTT, Economie, Finance et Budget) ;
- certains organismes publics ;
- les entreprises publiques du secteur ;
- le secteur privé ;
- la société civile ;
- la Banque Mondiale.

Les différents textes de loi produits avaient reçu l'aval de l'ECOFIN puis du Conseil des Ministres avant leur adoption par le Parlement et leur promulgation par le Chef de l'Etat.

#### b) Documents produits

Le groupe de travail avait produit des textes qui définissent la politique sectorielle du Gouvernement et une stratégie pour la réforme des entreprises publiques du secteur.

- Sur le plan sectoriel
  - la loi cadre sur les télécommunications
  - la loi cadre sur la poste ;
  - la loi sur l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.
  
- Sur la réforme des entreprises publiques

Le groupe de travail avait formulé une stratégie qui consacre :

- pour l'OCPT, la séparation des activités de poste, de celles de télécommunications,
- pour la RENATELSAT, la fusion - absorption avec les activités de télécommunications

Le programme de réalisation de cette stratégie se présentait comme suit :

- dissolution de l'OCPT et du RENATELSAT sous leurs formes actuelles ;
- création d'une entreprise sur les télécommunications intégrant les activités de la RENATELSAT, dans la perspective de l'ouverture de son capital au secteur privé. Conformément à la loi cadre, cette entreprise devrait prendre la forme d'une SARL ;
- création d'une entreprise sur la poste ;

### c) Niveau d'exécution

- Sur le plan sectoriel

Les différentes lois sont déjà d'application.

L'Autorité de régulation des Postes et Télécommunications (ARPTC) est déjà mise en place par décret présidentiel et placé. Son personnel technique a été formé par des voyages d'études à l'étranger, dans le cadre du Projet Compétitivité et Développement du Secteur Privé (CDSP)

- Sur la réforme des entreprises publiques

Des projets de décret avaient déjà été conçus et portaient sur :

- la dissolution de l'OCPT et de la RENATELSAT ;
- La création des entreprises publiques CONGO TELECOM et la Poste Congolaise

Ces projets de décret avaient reçu l'aval de l'ECOFIN (Gouvernement passé), mais n'ont pas eu d'être présentés au Conseil des Ministres à cause du changement de Gouvernement.

Ce dossier devrait être versé au GST PTT pour réexamen et suite urgente dans le cadre de la stratégie de restructuration de l'OCPT.

Le cabinet actuel des PTT n'ayant pas hérité d'un dossier sur la réforme, le COPIREP s'emploie à les rassembler pour nourrir le travail du GST PTT.

- Cas de l'OCPT

L'OCPT fait l'objet actuellement de la mise en place d'un plan social pour comprimer les effectifs par des départs volontaires.

Ce travail réalisé avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, s'est basé jusque là sur les conventions collectives pour faire des simulations générales.

Des missions de fiabilisation de données avaient été envoyées vers les parties du territoire qui été à l'époque contrôlées par le Gouvernement. Pour les autres territoires, l'équipe de travail s'est basée sur les derniers rapports de ses antennes régionales, mais qui manquent de fiabilité. Des missions d'actualisation des données en direction de ces territoires sont prévues.

Après consultations juridiques et consultations des partenaires sociaux, 3 hypothèses de calcul des décomptes avaient été proposées. Le Gouvernement vient d'opter pour l'articulation proposée par le Consultant et qui a un impact financier de 10,3 millions de USD.

Le COPIREP a déjà lancé depuis novembre 2003, le processus de recrutement d'un prestataire de service pour appuyer l'OCPT dans le calcul des décomptes de chaque bénéficiaire, d'un cabinet pour certifier les décomptes calculés et d'une banque pour procéder au paiement des intéressés.

## **2.3 Secteur des Mines**

- a) Le groupe qui avait travaillé dans ce secteur, s'était penché essentiellement sur la réforme du secteur et sur la restructuration de la GECAMINES.

Plusieurs services avaient pris part aux travaux de la réforme du secteur dont la Présidence de la République, quelques Ministères (Plan, Economie, Finances et Budget, Mines, etc.), le Secteur privé, ainsi que des experts nationaux et internationaux.

En ce qui concerne les entreprises publiques, un Comité de restructuration de la GECAMINES avait été créé, mais n'a jamais été fonctionnel. Néanmoins, un comité d'experts s'était réuni plusieurs fois dans le cadre du volet social de la restructuration de la Gécamines. Ces experts ont représenté les services suivants : Présidence de la République, Ministères (Plan, Economie, Finances et Budget, Mines, Ministre à la Présidence), ainsi qu'un Consultant financé par la Banque Mondiale.

- b) Résultats produits

La réforme du Secteur minier a déjà produit les textes et services suivants :

- le nouveau Code minier
- le Règlement minier
- le Cadastre minier, doté d'une autonomie administrative et financière.

Il devrait aussi être mis en place une Commission de validation des titres miniers.

Ces textes sont déjà effectifs et le Cadastre Minier, opérationnel.

En ce qui concerne la GECAMINES, il avait été mis en place un plan social pour encourager les départs volontaires du personnel et payer les arriérés de salaires dus.

Le travail avait consisté à :

- fixer les effectifs minima requis pour le fonctionnement de la GECAMINES dans sa situation actuelle ;
- calculer ce qui est dû au personnel au titre d'arriérés de salaire et de décomptes finals.
- sur base de l'enveloppe disponible octroyée par la Banque Mondiale à cet effet, faire des simulations de répartition forfaitaire par Agent.
- Convenir avec le Gouvernement, l'entreprise et les représentants du personnel sur ce qui doit être appliqué.

Ce plan social avait reçu l'aval du Gouvernement et de la Banque Mondiale et son application vient de se clôturer sans heurt.

Il a été créé, à cet effet, l'Unité de Réinsertion du Katanga (URK).

Actuellement, c'est la deuxième phase de ce volet qui est entrain d'être montée et qui vise la réinsertion économique des ces partants volontaires. Des missions du COPIREP, du BCECO et de la Banque Mondiale se sont rendu plusieurs fois au Katanga pour ce faire.

En plus du plan social, un audit opérationnel vient d'être réalisé à la Gécamines par une firme internationale (IMC) et un projet de stratégie a été proposé pour la restructuration de la Gécamines.

Cette stratégie prévoit notamment la création d'une nouvelle société filiale à 100 % de la Gécamines et la mise en place de certaines mesures de sauvegarde pour protéger les actifs de la société et les rentabiliser par une gestion experte qui rassure les partenaires et créanciers divers.

La stratégie finale sera arrêtée après les évaluations techniques, financières et juridiques de la Gécamines, requises par l'ECOFIN.

## **2.4 Secteur de l'Energie**

Le Groupe Sectoriel de Travail de l'Energie est le premier qui vient d'être constitué et composé de 38 membres.

Le Ministère avait déjà eu quelques réunions au sujet des réformes projetées et il a partagé quelques réflexions avec les partenaires extérieurs dont la Banque Mondiale.

Compte tenu de la spécificité des matières à traiter, il est prévu que le GST de l'Energie se subdivise en 3 sous-groupes :

- Eau
- Electricité
- Hydrocarbures

A terme ce GST devrait produire :

- un code de l'eau ;
- un code de l'électricité ;
- un code des hydrocarbures et
- des stratégies de réforme des entreprises publiques du secteur.

Un Consultant du Copirep a été dépêché à la Régideso et à la Snel pour faire le point des études déjà menées, afin de préparer de la matière pour le démarrage du GST Energie.

### **III. Conclusion**

Le présent rapport s'est penché essentiellement sur les GST des secteurs cibles, tel que retenu dans le Projet CDSP. D'autres secteurs importants seront prochainement identifiés pour voir comment y monter des GST ou des groupes thématiques dans le cadre du programme de réforme des entreprises publiques. C'est notamment le secteur des assurances, les secteurs sociaux ainsi que l'interaction avec la BCC en ce qui concerne le secteur bancaire.

Il convient de retenir que le GST est une structure de chaque Ministère concerné pour centraliser tous les travaux de réforme, quelques soit leurs sources de financement. Les actions retenues dans des plusieurs programmes du Gouvernement (PMURR, PCDS, Programme de réunification économique et social, etc.) et concernant les reformes sectorielles et celle des entreprises publiques, doivent être gérés techniquement à ce niveau pour éviter la dispersion des efforts et des finances.

Fait à Kinshasa, le 17 février 2004